

M.

Voir n°  
inventaire  
12274 bis

TULLE le 13 AOUT 1941

L'Ingénieur en chef du Service Vicinal  
à monsieur le Préfet de la Corrèze  
TULLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une équipe d'ouvriers travaillant pour le compte du Service vicinal dans une carrière située aux confins des communes de ST CERNIN DE LARCHE ( Corrèze ) et de CHAVAGNAC ( Dordogne ) mais sur le territoire de cette dernière commune, et même plus précisément sur un terrain lui appartenant, ont mis à jour une urne funéraire intéressante, en calcaire taillé.

Le vase en verre contenant les ossements a malheureusement été brisé au cours des manœuvres de dégagement de l'urne.

L'urne, les débris du vase et les ossements qui y étaient renfermés ont été déposés au garage du Service vicinal à LARCHE.

L'art. 28 de la Loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques dispose : " Lorsque par suite de fouilles, de travail ou d'un fait quelconque, on a découvert des Monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'Archéologie, l'Histoire ou l'Art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une Commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le Maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le Préfet des mesures prises "

Il nous est facile de faire transporter à la Mairie de CHAVAGNAC l'urne et son contenu, mais en vue du cas où monsieur le préfet de la Dordogne jugerait à propos de prendre d'autres dispositions, je pense qu'il convient de lui signaler la découverte et d'attendre ses instructions.

J'ajoute que plusieurs indices donnent à croire que des recherches pourraient n'être pas sans résultats en cet endroit et que monsieur MEYJONADE, ingénieur subdivisionnaire en résidence à LARCHE donnerait très volontiers sur place quelques indications aux personnes qualifiées que l'on trouverait bon, éventuellement, de charger d'une visite des lieux.

signé : LAJUGIE

T. Lardou  
31